L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres, — NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 18 DECEMBRE 1865. — Entre les rues Bienville et Conti

NOUVELLE-ORLEANS
LUNDI MATIN, 18 DECEMBRE.

Voyage à l'étranger, 2e, 3e et 4e Jours.

Pour l'Amérique et les Indes, voir nos annonces.

Par le clipper à la Bourse des Négociants et des Banquiers — Le steamship Mexico, avec 50 passagers, doit, qu'il se trouve sur le Mississippi.

Par Anthony Farnsworth, à la Pomme Rouge, rue Royal, entre Perdido et Poydras — Toute billet de cette loterie de tous frais et droit du gouvernement.

Par D. E. Murphy, en compte à... des rues Dryades et Calliope-Bottin, ameublement, etc.

Par le notaire, en vertu des ordres Commerce et Lafayette — Selles, bottes, bagages, &c.—A l'entrepôt Bottin, rue Lafayette : Pommes-de-terre.

Par E. Regel & Co, en bouteilles en Bas, excellent Thoughtbeder et Moselle-Blume—Chemin de Rendebel.—Rue Prince Abbatoir : 50 bottes de cidre.

Par K. M. Jonas, 2e en vente d'avance — Bien assorti et achalandé, en ce.

Par O. Valdez, à en vente d'avance, rue Conti—Quantité vingt milliers de cigares de la Havane.

Par E. Guillemin, à en vente d'avance—Marchandises pour modistes, complet riche, nouveau et actuelle de nouveauté.

Par Fortell & Spear, rue Bienville, près Gravier — Du Thé de nouvelle vente de cet établissement, constitution du marchandises anciens, les immédiatement, vitrines, &c.

La question du travail.

Lorsque nous recommandions à la Législature de voter des lois pour la réorganisation du travail agricole dans l'Etat, nous notions l'exemple que la Louisiane serait sûrement bientôt pas dans l'Union et que la nouvelle législation pourrait être appliquée sans entraver aucun fonctionnement qui complétement réalisé dans toutes ses fonctions. Depuis l'ouverture du Congrès, il est très heureusement devenu très évident que cet espoir ne pouvait se réaliser dans un avenir prochain. Néanmoins, la législature a augmenté fait de pénétrer dans les œuvres, et elle a voté une série de lois destinées à régler les relations du travail et du capital. Nous avons donné le texte de ces lois rédigées dans un remarquable esprit d'impartialité, et qu'il reste une réflexion éloquente des colonnes détaillées dans les Bulletins-Journaux les sentiments qui animent les hommes de Bell.

Ces lois renferment à peine d'une vedette que la major-général Baird, ministre commandant du bureau des affranchis pour le Louisiane, a fait à la publicité des documents, en date du 4 décembre, et qui est également pour objet de régler les relations entre les affranchis et ceux qui les emploient. Le régime initiative existant encore et devant, selon toute probabilité, continuer à exister pendant quelque temps, il en résulte nécessairement que les règlements du bureau des affranchis prennent la législation civile, et il semble, au premier abord, qu'ils l'annulent complétement. Mais, bien-vu de la lire, il n'y a pas conflit absolu entre les deux législations.

Ces règlements que nous avons publiés hier, ce que l'on trouvera reproduits dans notre seconde page, sont basés sur le même principe que la loi civile, la liberté des contrats. On y retrouve la plupart des dispositions de la loi sur la fixation des heures de travail, les paiements des salaires, les amendes, la discipline à observer, les réclamations du contrat. Ils contiennent, en outre, plusieurs prescriptions additionnelles qui prouvent chez l'auteur de ce nouveau code du affranchis, un esprit tout à la fois impartial et éminemment pratique. Nous citerons comme exemple, l'article 18 sur les règlements pour assurer la discipline des ateliers et l'exécution systématique des travaux.

Tout en ne négligeant rien pour protéger les affranchis dans leurs droits et pour leur garantir une nourriture suffisante et des habillements et un logement confortables, le général Baird s'est attaché à éviter tout ce qui pourrait gêner l'exécution des contrats en vigueur en faisant des exploitations agricoles. On voit qu'il a sérieusement étudié son sujet et qu'il a compris que ces règlements devaient être non l'œuvre d'un homme de parti, mais celle d'un homme d'affaires ayant pour mission d'assurer le bien général.

La juridiction des juges de paix, établie par la loi civile, pour connaître des difficultés qui pourront s'élever entre le patron et les engagés, se trouvera subordonnée à l'autorité supérieure des agents du bureau, mais seulement lorsque l'affranchi réclamera la protection de ces derniers ; et tant que le bureau sera sous le contrôle de fonctionnaires éclairés et impartiaux, nous croyons qu'il n'y aura pas à craindre de conflit de juridiction ni de déni de justice. En rapprochant les dispositions de l'article XVI des précédents suivis depuis le rattachement du Major M. Conway, nous avons lieu d'espérer que les agents du bureau continueront à laisser agir la justice civile et qu'ils en respecteront les décisions, à moins qu'elles ne soient entachées d'injustice flagrante.

Les lois civiles étant faites pour tous les travailleurs agricoles sans distinction seront applicables aux travailleurs blancs, et aux émigrants de toutes les parties du monde, qui ne tombent pas sous le contrôle du bureau des affranchis. Elles auront donc, à ce point de vue, leur utilité. Si, les circonstances politiques venant à changer, le bureau des affranchis était supprimé, on ne se trouverait pas subitement sans règles établies, et les contrats conclus sous l'empire des règlements du bureau, pourraient continuer à faire la loi des parties, sans qu'il y ait changement brusque de système.

Au lieu de voir un conflit entre les deux législations, il faut donc les considérer comme de complément l'une et l'autre, et il faut que le même sentiment de justice et de conciliation qui a inspiré la rédaction précédente préside à leur application. Tandis que les agents du bureau s'efforceront d'inculquer aux nouveaux les idées d'ordre et de travail et de leur faire comprendre la nécessité de la bonne foi dans l'exécution des contrats, il faut que les planteurs aient soin d'apporter dans leurs relations avec leurs engagés cet esprit conciliant et cette sévère vigilance qui seule pourront maintenir la confiance et l'harmonie désirables pour de bonnes exploitations.

Opera Italien.—Nous avons déjà annoncé que la troupe italienne, engagée par M. G. Ostermann, directeur du théâtre Allemand, devait donner une série de quinze représentations lyriques au théâtre de la rue Bourbon, et que les chanteurs et musiciens qui devaient composer le chœur et l'orchestre de la troupe italienne, Française et allemande, vous dans notre de prendre ordre. Le public venait aujourd'hui dans une annonce insérée plus loin, que la série de ces représentations commencera jeudi prochain, 21 du courant, par le Trovatore, partition en quatre actes, de Verdi. Cet opéra vous suivi le lendemain, vendredi, 22 février, par Martha, œuvre charmante de Flotow.

Concert de Mademoiselle Kate. — Le magnifique piano Pleyel, pour concert, qui est actuellement disponible à la salle de Pleyel, est arrivé à bon port entre ses mains et est à ce jour prêt à recevoir les accords de la jeune virtuose, lorsque, ce qu'il faut, le public est informé dans quelque temps.

Les registres de location pour le concert de mardi ont été remplis par ordre de date de l'Opéra, où l'on peut trouver des places depuis chez Lemon du matin jusqu'à quelques heures. Il reste encore quelques places et plusieurs disponibles, et nous engageons les amateurs à en prendre.

Grand concert le—M. James Pyle a obtenu un grand publique pour les Bouffes à prétendu ressemblant non seulement il fabrique le plus leur avoir qui ne pulsent trop, mais il le vend à un bon marché exceptionnel. Il sera chez à la [illegible] chez les indépendants. Le spectacle G. R. [illegible] M. Pyle, par [illegible] du temps d'un [illegible] beaucoup de travail. Qu'on l'encouragé, car il est [illegible] pas. Les cours D. R. de Pyle se [illegible] dans toutes les grandes villes d'où vous [illegible] bien bien, le [illegible] qu'ainsi jusqu'à [illegible] le Mississippi.

La vente chez A. D. Gaudet, à l'angle des rues [illegible] et Vieille-Levée.

DEUX COMMUTATIONS DE PEINE ET UNE CONFIRMATION.

Nous avons reçu hier soir communication des pièces suivantes :

"Ordre Général No 75.—
Quartier Général, département de la Louisiane, Nlle-Orléans, La., 16 déc. 1865.

I.—Dans l'affaire d'Edward Cantrell, prisonnier de guerre sous garde, jugé par une commission militaire dont le lieutenant-colonel Eugène Tisdale, du 1er de Volontaires de la Nlle-Orléans, était le président, et convaincu de meurtre et de violemment parole, et condamné à quoi pour le cas [illegible] "à mort", il a plu au Président des Etats-Unis commuer la sentence en dix années de prison dans un pénitencier que le commandant de la guerre pourra désigner. En conséquence le général sera livré au Maréchal-Prévôt-Général du département qui le gardera en cachot en attendant l'ordre spécial du commandant de la guerre.

II.—Dans l'affaire du soldat Samuel Mitchell, Compg. G, 31me d'infanterie de couleur des E.-U., jugé par une cour martiale générale, qui fut convoquée à Gonzales, La., conformément aux ordres spéciaux No. 3, série courantes, District Nord-Est de la Louisiane, dont le major Richard J. Hanna, du 31me d'infanterie de couleur des E.-U. était le président, et convaincu de meurtre et condamné à quoi pour faulte "à tel moment et à tel endroit que le général commandant des pouvoirs indiqueraient", les procédures et la condamnation sont approuvées, mais en considérant, de fait, qu'un moment où l'acte a été commis, l'accusé était engagé dans l'exercice de son service, et à quel le défunt Salomé Ostrande, le commandant est ordonné de un emprisonnement aux travaux forcés pour dix ans dans tel pénitencier que le surintendant de la guerre pourra désigner. Le prisonnier sera envoyé dans cette ville, sous cette garde, et livré au marshal général du département, qui le retiendra en cachot jusqu'à nouvel ordre.

III.—Devant la cour martiale générale qui s'est réunie à la Nlle-Orléans, conformément aux ordres spéciaux No. 78 de ce quartier général, et dont le colonel Charles A. Hartwell, du 2me de l'artillerie de couleur des E.-U., est le président, a été traduit et jugé :

Le soldat Fortune Wright, Cie. A de 2me de l'infanterie de couleur des E.-U.

ACCUSATION.

MURDER.

Spécification.—En ceci, que le soldat Fortune Wright, le 23 octobre 1865, à Carrollton, paroisse de Jefferson, La, avec intention de tuer, illégalement, volontairement et de sang-froid, tira du Dr Gustave Underhill Tompkins, chirurgien de Carrollton, avec un pistolet et fit un du chirurgien une blessure dont il mourut bientôt après.

DÉCLARATION.

A cette accusation et spécification, l'accusé répondit qu'il n'était pas coupable.

JUGEMENT.

Après mure délibération, la cour a déclaré sur la spécification coupable.

Sur l'accusation coupable.

SENTENCE.

Et la cour en conséquence a condamné le soldat Fortune Wright à être pendu, par le cou jusqu'à ce que mort s'ensuive à telle heure et à telle place que le général commandant pourra désigner ; les deux tiers des membres des commissions étant d'accord.

Il a plu au Président des Etats-Unis de commuer la sentence de dix années de prison dans tel pénitencier que le surintendant de la guerre pourra désigner. En conséquence le prisonnier sera livré au Maréchal-Prévôt-Général du département qui le gardera en cachot en attendant l'ordre spécial du commandant de la guerre.

Par ordre du major-général E. R. S. Canby.
Wickham Hoffman, Aide-de-Camp.

On nous annonce que le vapeur MEXICO, de première classe, arrivera de la Havane vers le 25 du courant, et qu'il doit prendre en place un autre paquebot régulier entre la Havane et notre port. Ce navire est du port de 2,000 tonneaux et peut prendre 60 passagers de chambre. Nous voyons avec plaisir s'établir des communications régulières entre notre ville et les Antilles. Les agents de cette ligne seront MM. Oscar Bercher & Co, 43 et 44, Vieille-Levée, et le premier départ aura lieu dans les premiers jours de janvier 1866.

Vermouth, vins fins, champagne, cognac-de-vie, provenance—Nous appelons l'attention particulière des consommateurs sur les diverses annonces de la maison Bercher & Cie, Vieille-Levée Nos. 42 et 44. Ils y verront que cette maison a à vendre une immense quantité de vins des marques les plus connues, vins fins, vins vieux, vins de propriétaires, des marques les plus favorables à la qualité. Nous y remarquons le vin d'estimé de chateau Pape Clément, et du vermouth de Turin et de la comète de 1858, dont que des ceux-de-vie en du cognac des meilleures provinces. Le champagne de la maison Bercher vient bien réellement de la Champagne et ce peut l'acheter sur ces conditions. On trouve aussi dans les mêmes magasins des provisions de qualité supérieure, des viandes recherchées et des cigares de la Havane.

La maison Hébert de Bonneau, 131, rue de Chartres, offre en vente une contagnonne de délicieuses tonnes longues, nets et bonnes, pas contrariées, douces et mûrées.

Attention des marchands et des confiseurs nouvelles et particulières, annoncés par l'avis établi à ce sujet dans une autre partie du journal.

Souscription G. F. Gaudet—MM. McCorn et Landry, commerce, vendront aux enchères, mercredi prochain, 20 décembre, quatre beaux magasins situés dans le Premier District et appartenant à la succession S. H. Slatter. C'est là une occasion précieuse pour les capitalistes, car les magasins dont il s'agit se trouvent dans la rue du Canal et la rue du Camp, c'est-à-dire dans le meilleur quartier de la ville, et donnent un revenu considérable.—Voir l'annonce.

Grande vente d'habits de chez—Habillements imperméables, vêtements de ville et d'intérieur, flanelle et chemises, bottes, d'étiquettes de bottes à la dernière mode, chez Gaudet, 16 janvier 1866, entre midi et 4 heures de cette, sous la direction de l'officier commandant le district soumis du Louisiane.

Par ordre du major-général E. R. S. Canby.
Wickham Hoffman, Aide-de-Camp.

On nous annonce que le vapeur MEXICO, de première classe, arrivera de la Havane vers le 25 du courant, et qu'il doit prendre en place un autre paquebot régulier entre la Havane et notre port. Ce navire est du port de 2,000 tonneaux et peut prendre 60 passagers de chambre. Nous voyons avec plaisir s'établir des communications régulières entre notre ville et les Antilles. Les agents de cette ligne seront MM. Oscar Bercher & Co, 43 et 44, Vieille-Levée, et le premier départ aura lieu dans les premiers jours de janvier 1866.

Vermouth, vins fins, champagne, cognac-de-vie, provenance—Nous appelons l'attention particulière des consommateurs sur les diverses annonces de la maison Bercher & Cie, Vieille-Levée Nos. 42 et 44. Ils y verront que cette maison a à vendre une immense quantité de vins des marques les plus connues, vins fins, vins vieux, vins de propriétaires, des marques les plus favorables à la qualité. Nous y remarquons le vin d'estimé de chateau Pape Clément, et du vermouth de Turin et de la comète de 1858, dont que des ceux-de-vie en du cognac des meilleures provinces. Le champagne de la maison Bercher vient bien réellement de la Champagne et ce peut l'acheter sur ces conditions. On trouve aussi dans les mêmes magasins des provisions de qualité supérieure, des viandes recherchées et des cigares de la Havane.

La maison Hébert de Bonneau, 131, rue de Chartres, offre en vente une contagnonne de délicieuses tonnes longues, nets et bonnes, pas contrariées, douces et mûrées.

Attention des marchands et des confiseurs nouvelles et particulières, annoncés par l'avis établi à ce sujet dans une autre partie du journal.

Souscription G. F. Gaudet—MM. McCorn et Landry, commerce, vendront aux enchères, mercredi prochain, 20 décembre, quatre beaux magasins situés dans le Premier District et appartenant à la succession S. H. Slatter. C'est là une occasion précieuse pour les capitalistes, car les magasins dont il s'agit se trouvent dans la rue du Canal et la rue du Camp, c'est-à-dire dans le meilleur quartier de la ville, et donnent un revenu considérable.—Voir l'annonce.

Grande vente d'habits de chez—Habillements imperméables, vêtements de ville et d'intérieur, flanelle et chemises, bottes, d'étiquettes de bottes à la dernière mode, chez Gaudet, 16 janvier 1866, entre midi et 4 heures de cette, sous la direction de l'officier commandant le district soumis du Louisiane.

Par ordre du major-général E. R. S. Canby.
Wickham Hoffman, Aide-de-Camp.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Ajournement de la Législature de l'Alabama.

Annulation de sa loi sur les Affranchis.

Revendication des esclaves fugitifs.

Le serment d'épreuve déclaré constitutionnel.

Convention à Washington contre le suffrage des Noirs.

UNE JOURNÉE A LA POUTRELLE-BONBON.

Plus pour transporter les nègres en Floride.

Ordre du général Grant sur les dépôts de poudre.

Rapport du général Howard.

Mon sentiment des représentants du Sud, petite nouvelle.

Beverly Johnson contre le serment d'épreuve.

Coton à 50—Lard à 16c 7/8.

Poste de bateaux à vapeur Boston.

Question sur l'effet du pouvoir du Président.

Insurrection du gouvernement fin de la Georgie.

Mobile, 16.—Un télégramme spécial de Montgomery, à la date du 15, dit : La Législature n'est ajournée aujourd'hui au 15 janvier. Le gouverneur Patton n'a pas encore approuvé les bills qui concernent les affranchis. Le bruit court qu'il ne les approuvera pas.

Le général Swayne a adressé aux officiers du bureau des affranchis un ordre qui annule les lois passées par la législature au sujet du nègre.

Mobile, 16.—Le capitaine B. Simmons a été arrêté hier soir par un ordre de Washington et il est actuellement conduit au Nord, sous escorte.

Le juge Bestard de la Cour de District des Etats-Unis a décidé que le serment d'épreuve est constitutionnel.

Washington, 16.—Une convention générale est convoquée pour le 21 du courant afin de montrer au Congrès combien l'adoption de l'acte du rattrapé des nègres désagréable au peuple.

Une correspondance de la fortunée Mentor dit que le vieux parent de l'Eglise Bi-Pied de de Richmond a passé toute que journée avec M. Davis en excellent religieux et lui a administré le sacrement.

Washington, 16.—Le secrétaire du Trésor ne payera pas par anticipation l'intérêt de janvier sur les bons des quinze millions, intérêt qui doit être payé en or.

Le général Kilpatrick quitte demain Washington et partira pour un ministère de Chili le 1er de janvier.

Le colonel Brown du bureau des affranchis a commencé une proposition concernant le transport des nègres de la Virginie sur terre du gouvernement qui sont interrompus dans la Floride.

La commission Stanton en allé faire un tour en Nord. Le général Grant a envoyé aux commandants des postes et à la poudre aux commandants Fardet de prendre des précautions de conservation.

On dit que le général Spinner est certain que la planche avec laquelle on a contrefait les billets du Trésor de $100 a été enlevée du département de la circulation.

A. Sourdes, consul intérimaire à San Juan, Porto Rico, informe le département d'Etat que les ports d'Arecibo, Aguadilla et Majorquez doivent être fermés comme ports d'entrée le 15 février.

Le gouvernement péruvien est décidé à se réunir au Chili contre l'Espagne.

Le rapport officiel du général Howard concernant les opérations du Bureau des Affranchis dans le Sud est encore entre les mains du Président. Le délai dans la publication de cette pièce est attribué aux mentions sur l'esprit et la conduite du peuple du Sud, dont les dispositions montrent que sous le contrôle fédéral l'intérêt des affranchis pourrait être en danger.

Cincinnati, 16.—Le vapeur Dumont est venu en collision avec un remorqueur près de Patriot et a éprouvé des avaries considérables. Un des hommes de l'équipage a été tué et quatre autres manquent.

New York, 16.—Une dépêche de Washington dit que l'adoption de la résolution Stevens, à la chambre, par un vote des deux tiers, est regardée comme signifiant d'une manière concluante que les Représentants du Sud ne seront pas admis à la chambre cette session.

New York, 16—Le mexicano de matière des navires, s'est pour les ports du Sud, est de 50 par semaine et non de 150 comme on l'a rapporté.

Le Rev Rory Vincent Hopkinson en, arrivant devant la Légée de l'Union hier soir a donné des détails sur une ligne télégraphique projetée entre Mexico et Panama. Il dit que le commerce et les communications impossibles par une flotte de steamers anglais qui ne font pas attention au vieux drapeau espagnol et ne s'inquiètent pas de l'Espagne. L'Orénoque n'est détenu tel-même en faveur de le domaine Monroe, et a fait l'enquête que les Etats-Unis l'adopteront.

Une lettre de Bonnet dyres dit que la force de Paraguay diminue. Les alliés sont plus forts qu'ils n'étaient au commencement de la guerre.

Washington, 16.—L'auteur Collier a enregistré l'avis officiel de la ratification de l'amendement constitutionnel par l'Etat de l'Indiana.

Le cour matinale navale a condamné le commodore Craven à être suspendu de son service sur le mêle de congé pendant deux années pour avoir laissé échapper l'occasion de diriger ou de détruire le bâtiment Stonewall